

Renens le 16 août 2012

PREAVIS N° 20-2012 AU CONSEIL COMMUNAL

Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres.

Rapport de la séance de Commission du lundi 25 juin 2012

La commission s'est réunie le 25 juin 2012 à 19:00 à la salle des maîtres du Collège de Verdeaux. Étaient présents Mme Nicole Divorne, Mme Betty Forestier, Mme Rosana Joliat, M. Ali Kilinc, M. Christophe Kocher, Mme Sandra Martins, Mme Gerarda Romano-Giorno, et Mme Irina Krier, présidente-rapporteur, ainsi que Mme Myriam Romano, municipale en charge de la culture, de la jeunesse et du sport, M. Jean-Marc Dupuis, municipal en charge des bâtiments et de l'environnement, M. Lombardet, chef de service bâtiments-domaines, M. Bourgeois, chef de projet bâtiments, et M. Deriaz, directeur des écoles.

Introduction

Il s'agit pour la commune d'une mauvaise nouvelle financière, mais d'une bonne nouvelle politique. Depuis qu'HarmoS a été voté, les classes de 5ème et 6ème doivent rejoindre le primaire, en tant que cycle de transition. De plus, Renens accueille de plus en plus d'habitants. Ces deux faits ont pour conséquence que de 1360 élèves en primaire et 1020-1030 au secondaire, il y aura 400 élèves en plus en primaire. Ceci reviendrait à avoir un établissement primaire devant gérer 1800 élèves environ, ce qui serait ingérable. La limite idéale serait à 1000 élèves. Ajoutant à cela le départ en retraite des deux directeurs, il est nécessaire d'agir rapidement pour intégrer un nouveau directeur.

Création d'une nouvelle direction

Le canton de Vaud et la commune de Renens ont donc annoncé la création d'un nouvel établissement primaire, et un nouveau directeur sera engagé en janvier 2013 pour la rentrée 2013. Le nouveau découpage sera réalisé avec une répartition Est-Ouest en suivant les quartiers afin de permettre une mixité sociale au sein de l'établissement. Ce projet ne concerne qu'un établissement administratif et ne renouvelle que la subdivision des responsabilités, les bâtiments physiques ne sont pas touchés à part pour les réaménagements dont il est question dans ce préavis.

Certains enseignants vont quitter l'établissement secondaire pour le primaire, ce qui nécessite un travail des ressources humaines. En collaboration, 3 doyens ont reçu des périodes de décanat pour travailler sur le pilotage du projet. Il s'agit donc d'aménager un lieu de travail pour ces personnes. La nouvelle direction sera à Verdeaux, mais la direction primaire actuelle restera au 24 janvier, l'établissement secondaire au Léman. Au nouveau collège du Censuy il y aura des classes de l'école enfantine jusqu'à la 6ème année.

Un conseiller demande pourquoi la direction ne serait pas au Censuy. Au moment du concours pour le collège, ce projet n'avait pas été prévu, et de plus la construction sera livrée en 2015, ce qui est trop tard. De plus, la nouvelle séparation a l'avantage de ne pas diviser par classes sociales. Finalement, il y aura une nouvelle construction scolaire à Malley, et à terme il faudra peut-être changer, et centraliser par rapport à Malley-Longemalle. Il est donc préférable de faire la direction à Verdeaux.

Un conseiller demande des précisions concernant la remarque sur les classes sociales. Il s'agit d'éviter de subdiviser les responsabilités entre les directions sur un axe Nord-Sud, ce qui aurait pour conséquence de concentrer des zones avec plus de difficultés sur une seule direction. Il est préférable d'avoir de la mixité. La discussion s'engage sur la stigmatisation de certaines zones, mais selon M. Deriaz il est manifeste que les problèmes sont différents, les résultats scolaires sont clairement

différents, et il note que son prédécesseur M. Tauxe pensait déjà qu'il fallait mélanger les élèves présentant plus ou moins de difficultés.

Un conseiller s'interroge sur la division Nord-Sud et demande si les élèves devront traverser la ville. Non, il ne s'agit que des zones dont les différentes directions auront la charge. Une direction aura la charge des bâtiments à l'Est et l'autre des bâtiments à l'Ouest, ce qui ne change rien pour les élèves. Chaque bâtiment scolaire garde sa zone de recrutement mais les responsabilités administratives changent.

Un conseiller s'interroge sur les 20 classes supplémentaires qui doivent s'ajouter. Les classes sont physiquement déjà là, il s'agit de gestion administrative. Les élèves sont juste répartis différemment. On remarque que c'est difficile à comprendre. De plus, les changements ne seront pas faits en une seule fois, il y aura aussi le Censuy qui va être construit. Mais HarmoS modifiera la répartition, puisque les 5^{ème} et 6^{ème} actuelles passent du secondaire au primaire. De ce fait, la planification actuelle devient caduque et elle sera révisée dès septembre 2012, basée sur les changements urbains, pour définir ensuite le planning de la construction scolaire.

Présentation du Projet de la salle des maîtres

Le service des bâtiments-domaines présente le projet concret. La direction des établissements secondaires a mis à disposition 3 surfaces de 50m² au rez de chaussée utilisées actuellement par l'appui scolaire car elles n'ont pas les dimensions réglementaires. Au rez seront disposés la nouvelle direction primaire, la réception, 3 bureaux de secrétaires, 3 bureaux de doyens. Les travaux vont se concentrer sur le côté pratique de l'accès, pour autant qu'une signalétique adaptée soit créée. La salle des maîtres du premier étage sera agrandie en utilisant l'espace des anciens bureaux des doyens pour passer de 70m² à 95m². Pour ce faire, des cloisons seront abattues. Il pourrait y avoir des problèmes avec les murs porteurs parce que les plans ont été perdus pour ce bâtiment.

A ce moment, les commissaires sont référés aux plans pour une description et procèdent à une visite des lieux au rez de chaussée.

Les coûts sont exposés dans le préavis et on passe à une discussion plus détaillée.

Un conseiller demande quels sont les divers de 25'000 fr. Il s'agit de fonds pour le cas où il faudrait rajouter des supports si un des murs est porteur. Par contre il y a aussi des honoraires d'ingénieurs qui ont été estimés largement et ne vont probablement pas atteindre le plafond.

Un conseiller demande pourquoi le nettoyage a été budgété à 0 fr. Il sera effectué par le personnel communal de conciergerie. Donc les salaires du personnel sont dans le budget de fonctionnement de la commune et le salaire a déjà été affecté à un autre budget.

L'objectif est de terminer les travaux des bureaux au premier janvier, la salle des maîtres l'été prochain. Les travaux commenceront pendant les vacances d'octobre.

Les montants au plan d'investissement pour Verdeaux ne sont pas liés à ça, mais à l'entretien et la rénovation de l'enveloppe et des éléments en béton qui sont en mauvais état. Les normes à l'époque de la construction étaient moins strictes et le béton de recouvrement éclate sous l'effet de la pollution et des éléments. La toiture et la ferblanterie d'origine arrivent aussi à la fin de leur durée de vie, ainsi que le chauffage et l'isolation, etc.

Discussion

La discussion porte d'abord sur les confusions entre séparation administrative et physique, et le fait que la séparation Nord-Sud des responsabilités administratives n'a pas d'impact sur les déplacements des élèves. Il y a une confusion entre établissement (administratif) et bâtiment (physique).

Un conseiller apprécie que l'économat soit accessible de plain-pied et que le directeur soit physiquement dans un établissement. Un autre conseiller apprécie qu'avec cette disposition de l'accueil

au rez de chaussée les parents ne doivent pas se déplacer dans l'école.

On souligne qu'il faut être vigilant aux changements à l'avenir, quand Malley sera construit. Est-ce qu'ils vont déplacer une direction ? Est-ce que la zone de recrutement va se déplacer à l'est ? Malley contient un grand bassin de population qui nécessitera peut-être plus de bâtiments. Et après l'entrée en vigueur de la LEO, des classes pourraient être dédoublées, et les dotations horaires ne sont pas encore connues. Il y aura des conséquences sur la planification. Il est difficile de planifier le nombre d'enfants par établissement. Il existe donc des incertitudes sur l'avenir de la planification scolaire de la commune.

La commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 20-2012 de la Municipalité du 11 juin 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et à l'agrandissement de la salle des maîtres.

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à ces travaux pour un montant de Fr. 263'000.--TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 217'000.-- TTC, sous le compte No 3500.5030.210 "Verdeaux – Aménagement nouvelle direction primaire".

D'autre part, pour le montant de Fr. 46'000.-- TTC, sous le compte No 3500.5060.306
"Verdeaux – Aménagement nouvelle direction primaire - Mobilier".

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'article 17b
du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des
communes.

Signatures :

Nicole Divorne



Betty Forestier



Rosana Joliat



Ali Kilinc



Christophe Kocher



Sandra Martins



Gerarda Romano-Giorno

Irina Krier

